La revalorisation : une urgence !

Pas d'école de qualité sans enseignants bien payés. Pour recruter, il faut rendre nos métiers attractifs !

• Une politique qui, au nom de l'austérité, poursuit le déclassement de nos métiers

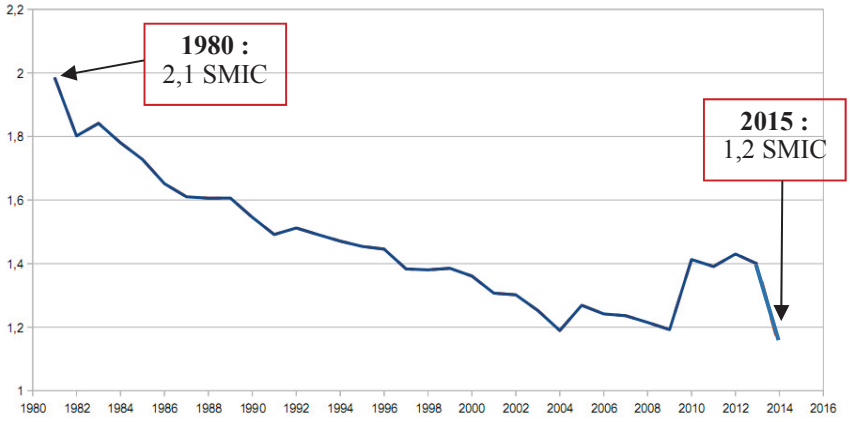

Rapport entre le traitement indiciaire brut en début de carrière et le SMIC (données INSEE)

- Poursuite du gel du point d'indice jusqu'en 2017 alors que la prévision de l'inflation pour la seule année 2014-2015 est de 1,1%.
- Amputation de 20% du traitement pour les néo-recrutés au titre des concours rénovés avec un début de carrière rabaissé à l'échelon 1, au lieu de l'échelon 3.

Ces mesures amplifient le déclassement de la rémunération de nos qualifications et de nos missions. Aujourd'hui un enseignant en début de carrière gagne 1,2 SMIC contre 2,1 en 1980.
La rémunération d'un enseignant certifié ou CPE, à qualification égale, équivaut à 66% de celle d'un cadre dans le secteur privé et 71% de celle d'un cadre dans la Fonction publique.

• Revaloriser, une urgence et une nécessité !

La dégringolade du pouvoir d'achat à cause d'une évolution du point d'indice qui n'a pas suivi celle de l'inflation depuis 30 ans et de l'absence de reconstruction grille indiciaire a dégradé les conditions de vie des enseignants. Se loger est devenue une difficulté majeure, en particulier en région parisienne.

Tandis que le pouvoir d'achat des enseignants dans toute l'Union européenne progressait ces quinze dernières années de 20%, celui des enseignants français chutait de 10%.

Dans ces conditions, comment prétendre pouvoir attirer un étudiant de master sur deux vers les carrières de l'enseignement et de l'éducation ?

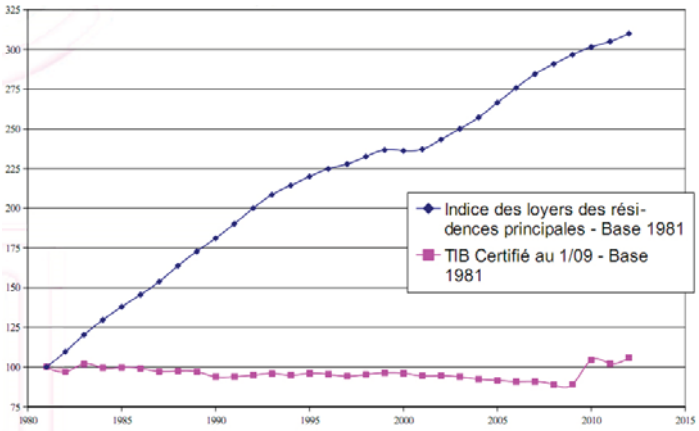

Le décrochage du traitement indiciaire brut en début de carrière par rapport aux loyers (données France entière).

Déblocage de la valeur du point d'indice, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, reconstruction de nos grilles salariales !

En pleine crise de recrutement qui exige de rendre attractifs nos métiers, le Gouvernement subordonne toute hausse des salaires à des contreparties et renvoie celle-ci à une période où « le contexte budgétaire » le permettra. C'est inacceptable !

La revalorisation :

- Ce n'est pas du donnant-donnant mais la satisfaction d'une exigence légitime de reconnaissance à leur juste hauteur de nos qualifications et de nos missions, dénaturées et méprisées depuis plus de 10 ans.
- Ce n'est pas « une charge » mais un investissement indispensable pour rendre attractives nos professions et recruter les enseignants de demain qui doivent former la jeunesse et élever les qualifications.
- Ce n'est pas une revendication « corporatiste » et « irresponsable » mais un instrument pour relancer la consommation et l'investissement, et, donc, soutenir l'activité économique alors que sonne partout comme une évidence que l'austérité est bien le problème et pas la solution à la récession.

Pour l'avenir de nos professions et du Service public d'Éducation, le snes est déterminé à imposer ces exigences !